

Vous venez d'être diplômé(e). Félicitations !
Savez-vous que vous pouvez bénéficier sous certaines conditions
d'une aide financière pour faciliter la recherche de votre premier emploi ?
N'attendez pas. Il vous reste un mois pour demander l'ARPE !

Je vous souhaite toute la réussite dans votre nouvelle vie professionnelle.

Najat VALLAUD-BELKACEM

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
 DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Informez-vous sur

education.gouv.fr/arpe

DIPLÔMÉS ET APPRENTIS DE LYCÉE PROFESSIONNEL, TECHNOLOGIQUE OU AGRICOLE

**VOUS VENEZ D'OBTENIR VOTRE CAP, BAC PRO,
 BAC TECHNOLOGIQUE, BREVET PRO...**



**Ce document
 vous servira
 par la suite,
 CONSERVEZ-LE
 PRÉCIEUSEMENT**

Vous étiez boursier



OU BIEN

**Vous avez passé votre
 diplôme par la voie
 de l'apprentissage
 et vous disposez de
 peu de ressources**

arpe

**Vous pouvez bénéficier de l'aide
 à la recherche du premier
 emploi (ARPE) de 200 euros/mois
 pendant 4 mois**



Pour tout savoir sur l'arpe et
 accéder à votre dossier de demande:
education.gouv.fr/arpe

**VOUS DEVEZ ENVOYER VOTRE DEMANDE DANS LES 4 MOIS
 QUI SUIVENT VOTRE RÉUSSITE À L'EXAMEN !**



Pour vous accompagner dans votre démarche, rapprochez-vous du conseiller principal d'éducation de votre lycée ou du directeur de votre centre de formation

N'ATTENDEZ PAS, VOUS POUVEZ PRÉPARER VOTRE DOSSIER :

1

VOTRE RELEVÉ DE NOTES

dès la publication des résultats, l'attestation de réussite au diplôme est à demander au service des examens de l'académie où vous avez présenté votre examen

2

VOTRE ATTESTATION DE BOURSE

ou l'avis d'impôt 2015 sur les revenus 2014 pour les apprentis

3

**LA COPIE D'UNE
 PIÈCE D'IDENTITÉ**



**Vous enverrez votre demande
 à l'adresse régionale qui vous
 sera indiquée dans le formulaire**

**LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE L'ARPE est
 disponible sur www.education.gouv.fr/arpe,
 il comporte une attestation sur l'honneur certifiant
 que vous êtes à la recherche d'un premier emploi**